

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20200923-28-2020-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2020  
Date de réception préfecture : 01/10/2020

**Séance du 23 septembre 2020**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA, Mme AKPINAR-ISTIQUAM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme CHOLLET), M. MEZUI (représenté par Mme VIAN), M. FOUSSET (représenté par M.FOUILLOT).

Membres excusés : (4) Mme JACQUEMARD, M. JASPART, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE.

Date de convocation : 15 septembre 2020.

**Délibération n° : 28-2020**

**Objet : Appel à projet Gie IMPA – Attribution d'une subvention relative à l'action « O'Programme »**

Dans le cadre de la prévention du vieillissement et de la lutte contre l'isolement social des personnes retraitées, les caisses membres du Gie IMPA (Carsat Bourgogne Franche-Comté, MSA de Bourgogne, MSA de Franche-Comté, RSI de Bourgogne, RSI de Franche-Comté) ont lancé en 2019 un appel à projets « Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées ».

Dans le cadre de ses activités le Service Accompagnement a mis en place une action innovante "O' Programme". Cette action vise à favoriser l'accès à la culture d'un public éloigné soit financièrement, soit par perte d'autonomie, soit par des freins culturels. Ce public est connu des services sociaux du CCAS de Dijon; les personnes sont orientées par le travailleur social qui a pu repérer l'isolement ou la perte d'autonomie de la personne.

Le Service Accompagnement a développé un partenariat avec les opérateurs de l'environnement culturel et inscrit toutes les actions dans une démarche d'ouverture à la culture.

Pour chaque sortie il est proposé un accompagnement du domicile au lieu de spectacle en mini-bus, accompagné par des travailleurs sociaux et des bénévoles du CCAS.

L'action "O'Programme" ne se limite pas à la seule sortie au spectacle :

- en amont, un accompagnement culturel basé sur une sensibilisation des thématiques abordées est organisé par les professionnels des structures ;
- des temps d'échanges sur les ressentis après les séances se sont déroulés avec les acteurs et/ou le metteur en scène.

Le coût de cette action étant estimé à 29 400 euros, le CCAS a répondu à l'appel à projet du GIE IMPA, ci-dessus précisé.

Ce projet a retenu l'attention du Gie IMPA, qui a accordé une subvention de 9 346 euros destinée à financer les dépenses afférentes à cette action sur 2019/2020. Le projet de convention entre le CCAS de Dijon et le Gie IMPA, joint au présent rapport, prévoit les conditions de versement de la subvention.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- valident le projet de convention entre le CCAS de Dijon et le Gie IMPA,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive, ainsi que tous les actes à intervenir pour son exécution,
- inscrivent cette subvention au budget 2020 (2803,80€) et 2021 (2803,80€) et au budget 2022 (3 738,40€) attribuée au CCAS par le Gie IMPA.

Adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture

021-262101066-20200923-28-2020-DE

Date de télétransmission : 01/10/2020

Date de réception préfecture : 01/10/2020

Extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

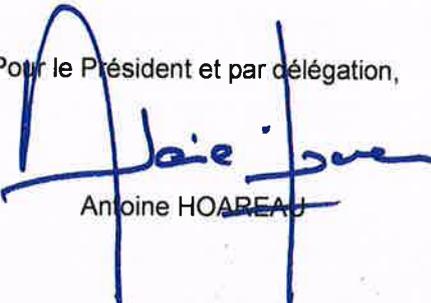
Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Pour le Président et par délégation,



Antoine HOAREAU